



MUSÉES DE LA VILLE DE STRASBOURG



Appel à candidatures Résidence de création et de médiation au Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg

Cahier des charges

Les musées de Strasbourg et la Drac ACAL proposent une résidence artistique au Mamcs à l'automne 2016.

PRESENTATION DES INSTITUTIONS CONCERNÉES PAR LA RESIDENCE

Le Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg compte parmi les dix musées de la Ville de Strasbourg, constitués en réseau.

Envisagé dans le milieu des années 1960, le musée d'Art moderne et contemporain devient une véritable entité indépendante en 1973 grâce à la générosité de la famille Arp. Entre 1920 et 1973, ces derniers font don d'une trentaine de pièces historiques de Hans Jean Arp et de Sophie Taeuber Arp, encourageant ainsi la municipalité à créer un musée d'art moderne indépendant.

Inauguré en 1998, le Musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg (MAMCS) présente aujourd'hui un véritable panorama de l'art moderne et contemporain de l'Europe occidentale, de 1890 à nos jours.

L'Aubette 1928 est un ancien complexe de loisirs situé sur la place Kleber à Strasbourg et décoré en 1928 par trois artistes issus des avant-gardes, Theo Van Doesburg, Jean Arp et Sophie Taeuber-Arp. Le complexe de loisirs était à l'origine composé d'une dizaine de salles dont un bar américain, un caveau-dancing, un restaurant, une salle de billard, un ciné-bal, une salle des fêtes et un foyer-bar. Les décors de l'Aubette, réalisés par les trois artistes entre 1926 et 1928, constituent l'un des exemples majeurs de l'esthétique moderniste du mouvement De Stijl. Le premier étage, restauré entre 1994 et 2006, est aujourd'hui classé au titre des monuments historiques.

La résidence aura principalement lieu au Mamcs, mais prendra en compte l'important témoignage que constitue l'Aubette, dans la relecture des avant-gardes historiques.

CONTEXTE DE LA RESIDENCE

Le projet de résidence s'inscrit dans le programme « Passions partagées. Au cœur des collections » (21 mai 2016-26 mars 2017) qui se tiendra à l'échelle du réseau des Musées de la Ville de Strasbourg. Ce programme est constitué d'un ensemble de manifestations structurées autour du thème des collections. Dans un esprit de partage, les musées invitent également une dizaine de collectionneurs strasbourgeois à montrer leurs collections. Le public sera enfin invité à choisir et à défendre ses œuvres préférées, lors d'une opération orchestrée par le service éducatif, via notamment les réseaux sociaux, qui se concrétisera à l'automne 2016. Ainsi la parole du public sera représentée aux côtés de celles des experts selon un modèle développé dans la sphère anglo-saxonne. Le public sera ainsi associé à la dynamique de constitution du patrimoine muséal, et invité à se l'approprier au fil d'événements se succédant à un rythme soutenu.

PRESENTATION DU SECTEUR DE COLLECTION VISE PAR LA RESIDENCE

Il sera demandé à l'artiste sélectionné de produire un travail en lien avec deux figures majeures de la collection du Mamcs, Sophie Taeuber Arp et Jean Arp, dont les œuvres sont marquées par un intérêt commun pour la danse.

Le rôle joué par **Hans Jean Arp** dans les avant-gardes artistiques et littéraires de la première moitié du XXe siècle n'est plus à démontrer. Il participe notamment aux activités du mouvement Dada dont il est à la fois l'un des représentants les plus impliqués et l'une des figures les plus singulières. Il développe dans les années suivantes un style élémentaire organique, évoquant des formes en évolution. A l'instar de Duchamp et Picabia, il a recours à un hasard contrôlé qui se manifeste dans son œuvre par le choix d'une libre évolution des formes en analogie avec la nature. Prenant part, dès 1916, aux activités du groupe Dada à Zurich, il situait son œuvre dans un rejet radical de la guerre : « Nous cherchions un art élémentaire qui devait, pensions-nous, sauver les hommes de la folie furieuse de ces temps. » A la violence technologique, rationalisée, il oppose l'aléatoire de la nature et la spontanéité. Membre du surréalisme, il sera également parti prenante des mouvements artistiques abstraits, développant et revendiquant un art concret.

Sophie Taeuber est une artiste, peintre et sculptrice suisse ayant participé aux mouvements Dada puis surréaliste avec son époux Jean Arp. Son œuvre, marquée par la géométrie et le rythme, embrasse des formats à deux dimensions (tableaux, travaux sur tissu¹), à trois dimensions (sculpture, reliefs) et le spectacle vivant (danse, théâtre). Sophie Taeuber étudie les arts appliqués à Saint-Gall, Munich et Hambourg et grâce à son amie Mary Wigman, elle découvre la danse d'expression. Elle prendra des cours sous la direction du chorégraphe Rudolf von Laban. Elle s'installe à Zurich en 1915, année où elle rencontre Jean Arp et participe avec lui au mouvement Dada. Son talent de danseuse lui ouvre les portes du cabaret Voltaire. Cependant elle doit utiliser un pseudonyme et danser masquée, car les danses pleines *d'inventions, de caprices et de bizarreries* qu'elle offre en spectacle, ne sont pas en accord avec l'École des Arts décoratifs de Zurich où elle enseigne de 1921 à 1929.

ORIENTATION ESTHETIQUE

En raison de la nature des collections, il est demandé que l'artiste ou le collectif d'artistes professionnels sélectionné soit actif dans le champ du spectacle vivant et mène plus spécifiquement un travail qui engage le corps (danse, théâtre d'objets, marionnette, cirque).

CONTENU ET OBJECTIFS

Cette résidence a pour objet de proposer une relecture contemporaine et vivante des collections des musées et plus particulièrement de l'œuvre de Sophie Taeuber-Arp et Jean Arp.

La présence de l'artiste dans le musée doit contribuer à mettre en lumière les collections de manière renouvelée, tout en associant au travail de création et de production les équipes du musée et le public.

La résidence a pour but de conduire un travail original, et d'y associer le public dans le cadre d'une présentation. La résidence devra donc faire l'objet d'une **restitution publique**.

Objectifs généraux:

- interroger la collection et la faire vivre en invitant des artistes en résidence
- multiplier les clés d'appréhension des arts visuels grâce à des artistes invités
- apporter un regard singulier sur les œuvres modernes de Hans Arp et de Sophie Taeuber-Arp, réalisées dans un contexte transdisciplinaire tourné vers la danse
- renforcer la vocation publique de la nef du Mamcs et celle d'espace de rencontre et de création.
- accompagner un artiste dans la création et la diffusion en lui proposant un nouvel environnement de travail et de recherche
- favoriser des actions auprès de tous les publics ou d'un public spécifique s'il est justifié par le projet, une expérience ou compétence particulière
- imaginer des outils, supports et/ou méthodes de médiation alternatifs susceptibles d'être pérennisés
- sensibiliser le public à la démarche artistique et décloisonner les modalités d'appréhension d'une œuvre d'art pour en élargir les appropriations
- impliquer éventuellement l'artiste dans des choix de programmation culturelle susceptibles d'enrichir ou de compléter son projet de résidence.

Eléments attendus de la part de l'artiste :

- Prise de connaissance des collections et du musée
- Immersion parmi les équipes de conservation, de médiation et d'accueil et de surveillance
- Prise de connaissance des publics des musées
- Restitution publique dont la forme et les modalités sont à définir
- Co conception d'une forme de médiation visant à être pérennisée avec le service éducatif des musées
- Organisation d'ateliers ou de temps de rencontre avec les publics

DEFINITION DES PUBLICS CIBLÉS

Les actions entreprises dans le cadre de la résidence devront viser le grand public en incluant une démarche spécifique pour l'une des typologies de public suivante : handicapés moteur, public souffrant de la maladie d'Alzheimer, jeunes issus des quartiers du type QPV. Des actions de médiation (parcours dans les espaces, interventions dans les salles ou toute autre forme de médiation à définir) devront s'adresser aux publics décrits *supra*.

MODALITÉS

1. Calendrier

Le projet est mis en œuvre de **début octobre 2016 à fin décembre 2016**.

- octobre : immersion parmi les équipes du musée (conservateurs, médiateurs, agents d'accueil et de surveillance), et immersion dans le musée, découverte des collections. Prise de contact avec les publics du musée.
- novembre-décembre : création et actions de médiation pour le public
- décembre ou janvier 2016 : restitution publique

2. Conditions générales

- **Cadre juridique** : Une convention tripartite spécifiant les engagements de la Ville de Strasbourg, de la DRAC ACAL et de l'artiste résidant sera établie, et fera l'objet d'une validation par le Conseil municipal de la Ville.
- **Lieux** : L'artiste ou le collectif assurera ses interventions au Musée d'art moderne et contemporain principalement, et de manière plus ponctuelle à l'Aubette 1928. Un espace de travail (petite salle de création/répétition) ou les espaces « parenthèses » du parcours d'art moderne seront mis à disposition de l'artiste pour son travail.
- **Conditions de travail** : L'artiste ou le collectif d'artistes intervenant dans un musée, il/ils s'engagent à respecter la réglementation ERP de l'établissement, la conservation préventive des œuvres ainsi que le public du musée et les visites en cours. Une forte disponibilité et une présence *in situ* est attendue.

3. Conditions financières

L'artiste ou le collectif d'artiste sélectionné bénéficiera d'un budget de résidence de 10 000 euros maximum, qui comprendra la rémunération des artistes à hauteur de 2 000 euros par mois. L'hébergement durant la résidence doit être intégré au budget général de la résidence ainsi que le petit matériel nécessaire à la mise en œuvre du projet.

4. Candidatures

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un dossier artistique comprenant coordonnées, Siret, textes, visuels, presse, etc....
- licence d'entrepreneur du spectacle
- un curriculum vitae actualisé faisant état du parcours artistique
- un projet de résidence accompagné d'un argumentaire faisant état des modes de visibilité de médiations envisagées
- un calendrier indicatif de présence et d'intervention
- un budget de résidence

Le dossier est à envoyer par courrier en deux exemplaires, au plus tard le 21 mars 2016, à :

Musée d'Art Moderne et Contemporain
À l'attention de Barbara Forest
1 place Hans Jean Arp
67000 STRASBOURG

5. Modalités de sélection

Un jury composé de représentant des Musées de la Ville de Strasbourg et de la DRAC ACAL sélectionnera l'artiste en fonction du dossier remis. La décision du jury sera communiquée à la mi-avril.

6. Contacts

Barbara Forest, conservatrice du patrimoine pour l'art moderne

barbara.forest@strasbourg.eu

03 68 98 74 35

Flore Poindron, médiatrice culturelle

flore.poindron@strasbourg.eu

03 68 98 15 79